

## LETTRE DE MISSION VICE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DU NUMÉRIQUE

### ■ DOMAINE : PILOTAGE ET TRANSFORMATION

#### ■ DOMAINE D'ACTION :

La vice-présidence numérique est chargée de définir et de mettre en œuvre la stratégie numérique de l'établissement, notamment en matière de systèmes d'information, de données, d'intelligence artificielle et de services numériques. Elle en assure la cohérence et veille à la sécurité et à la résilience du système d'information.

Elle accompagne le déploiement, dans l'ensemble des missions de l'établissement (recherche, formation, innovation et fonctions support) d'outils et de services numériques cohérents, interconnectés et adaptés aux besoins des parties-prenantes. Elle favorise notamment le développement d'usages responsables de l'intelligence artificielle au service de la simplification des processus, de l'amélioration des conditions de travail et de la réduction du temps consacré aux tâches à faible valeur ajoutée.

#### ■ MISSIONS RÉCURRENTES :

En lien avec l'équipe présidentielle, la vice-présidence est chargée :

- d'animer la gouvernance numérique de l'établissement et de porter une vision stratégique à moyen et long termes ;
- de définir les priorités d'évolution du système d'information et d'en accompagner la mise en œuvre, en associant les utilisateurs à la conception et à l'évaluation des transformations engagées ;
- de développer une gouvernance intégrée des données, favorisant leur qualité, leur partage et leur réutilisation au service de la simplification, du pilotage et des grandes missions de l'université, dans le respect des exigences de conservation, de protection et de sécurité ;
- de définir et d'accompagner une politique d'usage de l'intelligence artificielle au service de la formation, de la recherche, de l'innovation et des fonctions support, en veillant à la maîtrise de ses usages, à la transparence et à la protection des données ;
- de contribuer à la politique de science ouverte, notamment en matière de données ouvertes et de logiciels libres, et d'inscrire la transformation numérique de l'établissement dans une démarche de sobriété et de responsabilité environnementale, en lien avec les vice-présidences concernées ;
- de coordonner les politiques de conformité numérique, notamment en matière de cybersécurité, de protection des données personnelles, de transparence des algorithmes, d'accessibilité et de sobriété numérique ;
- de conduire l'évolution des services, outils et infrastructures numériques nécessaires aux missions de l'université, en privilégiant leur interopérabilité, leur simplicité d'usage et leur capacité à libérer du temps pour les activités à forte valeur ajoutée.

## ■ ACTIONS PRIORITAIRES DANS LE CADRE DU PROJET STRATÉGIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT :

En lien avec l'équipe présidentielle, la vice-présidence concourt à la mise en œuvre du schéma directeur du numérique, en concertation avec les usagers et en adéquation avec les axes stratégiques de l'établissement.

La vice-présidence œuvre pour accompagner les grandes mutations numériques, notamment en matière d'ouverture et de circulation des données et d'intelligence artificielle (évolution de l'enseignement, développement des usages de datacenter externalisés et du Cloud sous toutes ses formes).

Enfin, la vice-présidence contribue à diversifier les ressources de l'université en organisant, quand les opportunités sont détectées, l'implication de l'université dans les réponses aux appels à projets et ce, en cohérence avec la stratégie numérique de l'établissement.

Pour y parvenir, la vice-présidence s'appuie notamment sur la Direction des systèmes d'information.

## ■ CONFIDENTIALITÉ ET DÉONTOLOGIE :

La Vice-Présidence s'engage à exercer ses fonctions dans le respect des principes de déontologie et d'intégrité scientifique de l'université, ainsi que des règles de confidentialité applicables aux informations dont elle aura connaissance dans le cadre de son mandat.